

FRAIS ASSURANCE-VIE* - UNEP EVOLUTION

Dernière mise à jour : mai 2025

Montant minimal de versement initial : 50 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : 11 €

FRAIS ANNUELS

FRAIS DE GESTION DU CONTRAT

Frais des supports

Support Fonds EURO	0,95%	
Support Unités de Compte	1,00%	
Support Fonds Croissance	0,98%	
Gestion pilotée ou standardisée	0,30%	(uniquement sur la part en Unités de Compte)

FRAIS DE GESTION DES UNITES DE COMPTE

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	1,86%	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>		0,61%
Fonds obligations (moyenne)	1,37%	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>		0,38%
Fonds immobiliers**** (moyenne)	2,90%	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>		0,27%
Fonds diversifiés (moyenne)	2,21%	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>		0,49%

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Option ALLOCATION ISR SOLIDAIRE (SANSO)	2,30%	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>		0,74%
Option ALLOCATION THEMATIQUE (ERASMUS)	2,21%	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>		0,68%

AUTRES FRAIS ANNUELS

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

FRAIS PONCTUELS PAR OPÉRATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement	Versements non prélevés : 3,00%
	Versements programmés : 0,50%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	NA
Frais d'arbitrage	
<i>Proportionnels ou forfaitaires</i>	0,50%
<i>Nombre d'arbitrages gratuits par an</i>	2
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0
Frais sur les versements de rente	0,90%
Frais de rachat	0

NA : non applicable

*Le tableau indique les principaux frais du plan constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** La catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****La catégorie « fonds immobiliers » inclut les OPC, les SCPI, les SCI et les SCCV.

